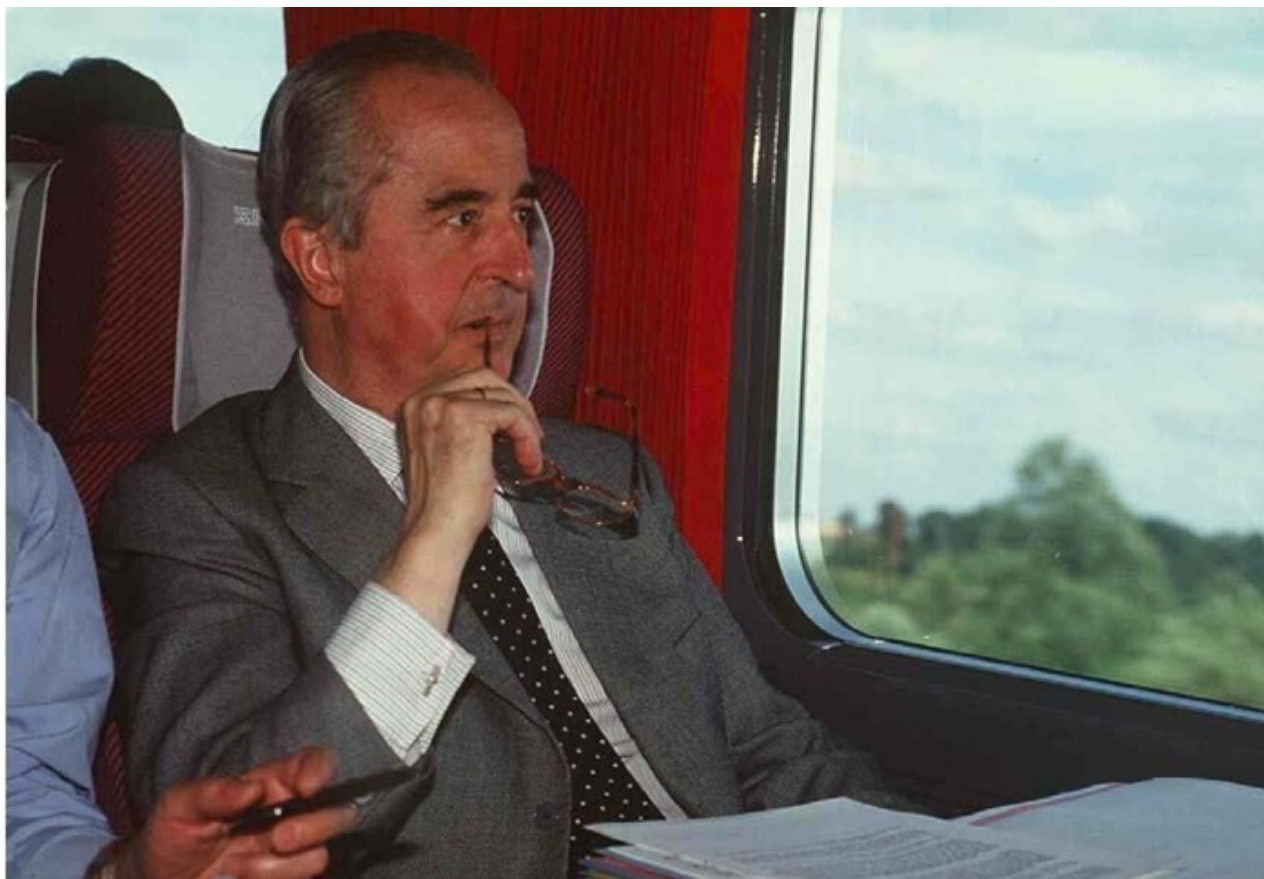


Divers

1993 : Une réforme dure qui passe en douceur

Interview Corinne Lhaïk



Grandes et petites histoires des réformes de la retraite (1/5). Durant l'été, Edouard Balladur fait adopter une révision drastique. Et ça passe ! Hugues Hourdin, son conseiller social, en fait le récit

Interview Corinne Lhaïk

AUJOURD'HUI AVOCAT associé au cabinet Boken, Hugues Hourdin était conseiller social d'Edouard Balladur à Matignon, en 1993.

Comment cette réforme naît-elle ?

C'est le Livre blanc sur les retraites de Michel Rocard qui a mis en lumière l'urgente nécessité d'une réforme. On a retenu la célèbre formule de l'ancien Premier ministre selon laquelle il y avait de quoi « faire sauter plusieurs gouvernements pendant vingt ans ». Moyennant quoi, il

n'a rien fait. A l'époque, Edouard Balladur est dans l'opposition. Je travaille à ses côtés, comme directeur des études RPR, pour préparer l'alternance. Nous envisageons de modifier trois paramètres : augmenter de 37,5 à 40 le nombre d'annuités nécessaires ; faire passer la période de référence sur laquelle les pensions sont calculées des dix aux vingt-cinq meilleures années ; indexer les pensions sur les prix et non sur les salaires. A une époque où l'inflation était basse, cela permettait une économie substantielle.

Ces trois pistes ne figurent pas dans le livre blanc ?

Pas vraiment, le Livre Blanc est d'abord un constat. Edouard Balladur veut sauver le système par répartition et refuse de basculer dans la capitalisation, malgré les pressions d'une partie de la majorité. Les Français n'auraient pas accepté qu'à la première crise boursière venue, leur système de retraite s'évapore comme on l'a vu en 2008 au Royaume-Uni. D'après nos calculs, nos propositions permettent de sauver durablement le système sont socialement acceptables puisque leur application est lissée dans le temps. L'idée est par exemple d'augmenter la durée de cotisation d'un trimestre par an.

Songez-vous à augmenter l'âge légal de départ de la retraite, alors de 60 ans ?

C'était inutile techniquement et politiquement dangereux. Nous étions en période de cohabitation. Edouard Balladur n'a jamais pensé que le courage impliquait la maladresse.

Parlez-vous du sujet pendant les législatives de 1993 ?

Peu. Je vous rappelle que ces élections se sont déroulées dans une ambiance très particulière. Des affaires politico-financières touchent les socialistes, la France subit sa première récession économique depuis la guerre. Mais nos textes sont prêts. La première semaine de notre installation à Matignon, je rencontre les dirigeants syndicaux et patronaux. Je leur explique que le Premier ministre va les recevoir tous ensemble dans les jours qui suivent. Cette grande réunion est précédée d'entretiens bilatéraux du Premier ministre avec les partenaires sociaux, auxquels j'assiste. Il leur dit notamment que notre régime de retraite est en quasi-faillite. J'ai un souvenir très précis de la réaction de Nicole Notat [secrétaire générale de la CFDT] : « Monsieur le Premier ministre, je comprends, je ne peux pas dire que cela me réjouisse, mais il faut le faire et c'est sans doute le moment. » Nous comprenons que la réforme peut passer. Louis Viannet (CGT) n'est pas content, mais il ne se montre pas surpris. De même que Marc Blondel (Force ouvrière). Le plus réactif est Paul Marchelli (CFE-CGC) parce que les cadres seront les plus touchés par la réforme. Deux de nos trois mesures ne nécessitent que des décrets. La troisième, l'indexation sur les prix, exige un passage au Parlement : la disposition est introduite dans une loi d'urgence examinée en juillet, les deux décrets sont publiés au même moment.

Vous n'avez donc pas profité de l'été pour faire passer la réforme en douce, comme le disent les syndicats ?

C'est ce que certains ont dit après coup ! La vérité est que nous les avons consultés, informés, le Premier ministre leur a expliqué la réforme et Simone Veil, ministre des Affaires sociales, les a reçus et écoutés pendant un mois pour définir les modalités pratiques d'application. Le caractère progressif de la réforme était un argument de poids. Les partenaires sociaux sont eux-mêmes gestionnaires des régimes de retraites complémentaires, ils savaient que les comptes étaient très dégradés. Nous avons eu plus de mal avec les syndicats pour la réforme de l'assurance-chômage, qui était un enjeu de pouvoir, et, curieusement, avec le patronat pour les allègements de charges sociales, forcément insuffisants....

Aucun problème pour la partie législative ?

Non aucun, la seule difficulté, et encore, est venue d'une partie de la majorité qui nous reprochait de ne pas nous attaquer aux régimes spéciaux. La suite a montré que le mieux est parfois l'ennemi du bien.

François Mitterrand a-t-il réagi ?

Du tout. L'Élysée était tenue informé mais laissait faire, à nos risques et périls.

Vous attendiez-vous à plus de résistances ?

A titre personnel, oui. Et je pense que le Premier ministre également. Mais il y avait ce qui suit parfois les grandes victoires électorales, un état de grâce.

Quelles leçons en tirer aujourd'hui ?

Je ne comprends pas qu'on se focalise sur l'âge de la retraite, au risque de tout bloquer. Le problème de financement existe, mais il n'est pas abyssal. On peut agir sur la durée de cotisation ou augmenter encore la période de référence. La « mère des réformes » n'est pas celle des retraites, mais celle de l'accès à l'emploi. Je crains qu'on ne prenne le problème à l'envers.